DÉCLARATION DE RETENUE (aux fins de la loi FATCA et de l'IA) Répartition du revenu--Taux fixe (si variable, voir la note 1)

non admissible, société de personnes étrangère n'effectuant pas la retenue, Fiducie étrangère n'effectuant pas la retenu, IF territoriale (n'agit pas à titre de contribuable américain) ou succursale américaine (n'agit pas à titre de contribuable américain)

Renseignements de l'entité intermédiaire :

Compte au nom de : _____ **Statut en vertu du chapitre 4 (loi FATCA) :** _____ **Statut en vertu du chapitre 3 :** _____

Numéro de compte : _____ **N° ID intermédiaire mondial (GIIN) (le cas échéant) :** _____

Pour les répartitions spécifiques du bénéficiaire – Renseignements sur le propriétaire bénéficiaire / l'associé / le bénéficiaire / le constituant / l'intermédiaire / l'entité intermédiaire / la succursale américaine / l'IF territoriale :

Nom et adresse permanente complète du bénéficiaire	**Numéro d'identification de contribuable aux fins de l'impôt américain ou n° ID contribuable étranger** (au besoin) * **(voir la note 2)**	**Type de bénéficiaire (s'applique seulement aux noncontribuables américains) :** --Propriétaire bénéficiaire --Intermédiaire --Entité intermédiaire --Succursale américaine --IF constituée sur un territoire américain	**Statut de contribuable américain ou non américain** -- Bénéficiaire américain exempté -- Bénéficiaire américain non exempté -- Résident étranger	**Statut en vertu du chapitre 4 (FATCA)**	**N° ID intermédiaire mondial (pour les entités, le cas échéant)**	**Type de documentation fournie** (p. ex. W-8BEN (particuliers) ou W-8BEN-E, ou W-9)	**Pourcentage de répartition du revenu (%) *(voir la note 3)**	**Pays de résidence aux fins de l'impôt**	**Taux spéciaux en vertu de la convention fiscale** (par ex. les oeuvres de bienfaisance enregistrées, les REER, les régimes de retraite) ***(voir la note 4)**

Répartitions du bloc de taux de retenue en vertu du chapitre 4 :

Répartitions du bloc de taux de retenue en vertu du chapitre 4 :	**Pourcentage de répartition du revenu (voir la note 3)**	**Lorsqu'un bloc de bénéficiaires s'applique, cochez la case si un bloc de bénéficiaires aux États-Unis est permis (voir la note 5)**
Bloc récalcitrant – Entités étrangères non financières passives *(voir la note 5)		S.O.
Bloc récalcitrant – Contribuables américains *(voir la note 5)		
Bloc récalcitrant – Indice d'américanité *(voir la note 5)		
Bloc récalcitrant – Aucun indice d'américanité *(voir la note 5)		
Bloc récalcitrant – Comptes dormants *(voir la note 5)		
Bloc d'IFE non participante *(voir la note 6)		
Bloc de bénéficiaires *(voir la note 7)		

NOTES:

1. Si le pourcentage de répartition des paiements versés aux bénéficiaires varie à chaque paiement, l'information relative à la répartition du revenu doit être fournie pour chaque paiement. La mention du taux qui figure en haut du relevé des retenues fiscales doit être changée en « taux variable ».
2. Le n° ID contribuable étranger (non américain) n'est généralement pas requis.
3. Le total des répartitions spécifiques au bénéficiaire et des répartitions du bloc des taux de retenue en vertu de la loi FATCA doit être égal à 100 %.
4. Indiquez clairement l'article de la convention pour lequel l'exonération est demandée.
5. Lorsque le bloc de bénéficiaires aux États-Unis s'applique, vérifiez que l'intermédiaire est un intermédiaire non admissible, un payeur non des États-Unis et une IFE participante (y compris une IFE déclarante du modèle 2) ou une IFE enregistrée réputée conforme (y compris une IFE déclarante du modèle 1) qui déclare les comptes américains (y compris les numéros d'identification de contribuable des États-Unis) de tels titulaires de compte pour l'année pendant laquelle le paiement est effectué et qui, à ce titre, est autorisé à attribuer celui-ci à un bloc de bénéficiaires aux États-Unis aux termes de l'article 1.1471-3(c)(3)(iii)(B)(2)(iii) du Règlement de l'Internal Revenue Code des États-Unis.

J'atteste que les renseignements figurant sur la ou les attestations de retenue fournies à l'égard du ou des propriétaires bénéficiaires ne sont pas incompatibles avec tout autre renseignement concernant
leurs comptes que l'intermédiaire ou l'entité intermédiaire possède pour déterminer le taux de retenue se rapportant à chaque bénéficiaire.

Signature: _____

Date: _____